



Ordonnance de télécom CRTC 2010-286-1

Référence additionnelle : 2010-286

Ottawa, le 21 mai 2010

Correction

Le Conseil modifie l'ordonnance de télécom CRTC 2010-286 du 18 mai 2010. Les modifications sont indiquées en italique et en caractères gras ci-dessous.

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
<i>Sogetel Inc./Bell Canada/Bell Aliant Communications régionales, société en commandite</i>	<i>Entente d'interconnexion et de compensation des services spécialisés (modification)</i>	8340-B2-0036/10	le 5 mai 2010

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant: <http://www.crtc.gc.ca>.